



KEITH WHELAN
FACILITIES & REAL ESTATE METRO HALL
55 JOHN ST FLR 2nd
TORONTO ON M5V 3C6

November 17 2020

Re: Roll# 19-04-041-030-01500-0000

Dear Property Owner:

This letter provides the results of the Request for Reconsideration you filed on May 19, 2020 with the Municipal Property Assessment Corporation (MPAC), for the 2020 property tax year, for your property located at 2 STADIUM RD.

We have recommended a change to your assessment, which is reflective of the current value for this property as of the legislated valuation date of January 1, 2016.

In our review we considered:

- the concerns you outlined in your Request for Reconsideration
- the property information we have on file
- the assessed values of comparable properties in the area
- any sales information for comparable properties in the vicinity

How to accept or reject the change:

1. On the reverse side of the enclosed Minutes of Settlement, check either the "I accept my revised assessment" box or "I reject my revised assessment" box.
2. Sign and return a copy to us **within 45 days** as of the date of this letter. If you have received Minutes of Settlement for multiple tax years, please sign for each taxation year.

If you choose to accept the revised assessment, we will notify your municipality/local taxing authority. They have the option to appeal this change to the Assessment Review Board (ARB). If you disagree with the outcome of MPAC's review, you may file an Appeal with the ARB. Your Appeal deadline is **February 15, 2021**, which is 90 days from the date of this letter. Should you decide not to file an Appeal, the assessed value of your property will remain as shown on your Property Assessment Notice. For information on how to file an Appeal, visit <http://tribunalsontario.ca/arb/filing-an-appeal/> or call 1 866 448-2248.

If you have any questions or concerns, or for more information on how we value your property, you can visit aboutmyproperty.ca to learn more about how your property was assessed, review comparable property information, and access market trends in your area. If you have accessibility needs, please let our representatives know how we can best accommodate you.

Sincerely,

Greg Baxter, Director, Valuation and Customer Relations

Enclosures



KEITH WHELAN
FACILITIES & REAL ESTATE METRO HALL
55 JOHN ST FLR 2nd
TORONTO ON M5V 3C6

17 novembre 2020

Objet : Numéro de rôle 19-04-041-030-01500-0000

Cher propriétaire de propriété,

Je vous écris pour vous fournir les résultats de la demande de réexamen (DR) que vous avez déposée le 19 mai 2020 auprès de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) pour l'année d'imposition 2020, concernant la propriété située au 2 STADIUM RD.

Nous avons recommandé un changement à votre évaluation, qui reflète la valeur actuelle de cette propriété à la date d'évaluation établie par la loi du 01 janvier 2016.

Lors de notre examen, nous avons pris en compte :

- des préoccupations que vous avez décrites dans votre demande de réexamen
- des renseignements sur la propriété qui figurent dans nos dossiers
- des valeurs imposables des propriétés comparables dans la région
- de toute information sur les ventes relatives à des propriétés comparables dans la région

Comment accepter ou rejeter le changement :

1. Au verso du procès-verbal de transaction ci-joint, cochez soit la case (J'accepte mon évaluation révisée), soit la case (Je refuse mon évaluation révisée).
2. Signez une copie et renvoyez-nous-la **dans les 45 jours** à compter de la date de cette lettre. Si vous avez reçu des procès-verbaux de transaction pour plusieurs années d'imposition, veuillez signer pour chaque année d'imposition.

Si vous choisissez d'accepter l'évaluation révisée, nous en informerons votre autorité taxatrice municipale ou locale. Celle-ci peut interjeter appel de ce changement auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CREF). Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de l'examen de la SEFM, vous pouvez interjeter appel auprès de la CREF. La date limite pour l'appel est le **15 février 2021**, soit 90 jours à partir de la date de la présente. Si vous décidez de ne pas interjeter appel, la valeur imposable de votre propriété restera telle qu'elle figure sur votre avis d'évaluation foncière. Pour obtenir des renseignements sur la manière d'interjeter appel, rendez-vous à <http://tribunalsontario.ca/arb/filing-an-appeal/> ou composez le 1 866 448 2248.

Si vous avez des questions ou des préoccupations ou si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires sur la façon dont nous évaluons votre propriété, vous pouvez visiter aboutmyproperty.ca pour en savoir plus sur la façon dont votre propriété a été évaluée, consultez les informations de propriété comparables, et les tendances du marché dans votre région. Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de ce que nous pouvons faire pour mieux vous accommoder.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Greg Baxter, Directeur, Évaluation et relations avec la clientèle

Pièces jointes